



Prix « Étoile acadienne du Québec »

Créé par la Coalition des organisations acadiennes du Québec (COAQ), le prix « Étoile acadienne du Québec » honore les réalisations individuelles ou collectives qui mettent en valeur la présence, l'histoire, et le patrimoine acadiens du Québec.

Par ce prix, la COAQ désire reconnaître la réalisation de projets remarquables, valoriser le travail des maîtres d'œuvre et leur procurer le mérite et la visibilité qui leur revient.

Le prix peut être attribué pour un projet réalisé par une personne, un groupe de personnes, un organisme ou une municipalité.

Le prix est attribué aux deux ans (années paires) lors d'une cérémonie organisée pendant l'assemblée générale de la COAQ. L'année où se tient un Ralliement acadien du Québec, la cérémonie de remise du prix a lieu pendant le ralliement.

Critères d'admissibilité et d'évaluation des projets

A) Admissibilité

Les projets soumis pour le prix doivent concorder avec les buts de la COAQ qui sont de « mettre en valeur la présence, l'histoire, et le patrimoine acadiens du Québec ». Tout type de projet tel qu'une œuvre littéraire ou visuelle, un évènement, etc., peut être admissible.

Les projets doivent avoir été réalisés au cours des deux années précédant l'appel de soumission.

Les projets mis en œuvre ou gérés directement par le conseil d'administration de la COAQ ne sont pas admissibles. Ex. Le Ralliement acadien du Québec.

B) Évaluation

Les principaux critères d'évaluation des projets sont :

- Les caractéristiques du projet (40%)

Moyens utilisés - ressources, partenariats, autres -, défis de réalisation, clientèles cibles, caractère novateur ou exceptionnel

- Les résultats du projet et sa contribution à la mise en valeur de l'Acadie du Québec (60%)

Résultats atteints en terme qualitatif et quantitatif; clientèles rejointes; visibilité du projet au niveau local, régional ou autre; retombées actuelles, durables ou prévisibles; répercussions du projet sur la mise en valeur de l'Acadie du Québec

Soumission de projets

L'appel à projets est effectué par communiqué le 15 janvier de chaque année paire.

Les dossiers de projets doivent être transmis à la Coalition des organisations acadiennes du Québec au plus tard le 1^{er} mars qui suit l'appel de soumission.

La documentation transmise doit minimalement contenir les informations suivantes :

- Une description claire du projet incluant les objectifs, les dates de début et de fin du projet, la démarche de réalisation, les ressources utilisées, les résultats tangibles du projet;
- Les coordonnées de la personne qui soumet le projet et celles de la ou des personnes à qui le prix doit revenir le cas échéant.
- Les éléments pertinents qui font ressortir les caractéristiques du projet;
- La démonstration que le projet contribue à l'objectif de « *mettre en valeur la présence, l'histoire, et le patrimoine acadiens du Québec* »;

Le dossier doit être envoyé à l'adresse indiquée sur l'appel de soumission au plus tard à la date d'échéance spécifiée. Le dossier peut être transmis par courriel dans un premier temps (date de courriel faisant foi), et le dossier signé par la personne qui soumet le projet doit suivre par la poste (cachet postal faisant foi).

Évaluation des projets

Le conseil d'administration de la COAQ fixe les modalités d'évaluation des projets, s'assure du respect des critères d'attribution du prix, et rend la décision sans appel déterminant le projet qui remporte le prix.

Les détails de l'évaluation sont la propriété de la Coalition des organisations acadiennes du Québec et demeurent confidentiels. Seules les personnes associées au projet gagnant sont avisées que leur projet remporte le prix.

Remise du prix

La Coalition des organisations acadiennes du Québec prend les arrangements nécessaires avec la personne responsable du projet honoré en vue de la cérémonie de remise du prix.

La personne responsable du projet honoré doit accepter de faire mention du prix obtenu dans ses communications publiques.

La personne responsable du projet accepte que la Coalition des organisations acadiennes du Québec fasse état du prix obtenu dans ses communications ou dans les documents qu'elle publie.